

**N° 7286<sup>1</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2017-2018

---

**PROJET DE LOI**

**autorisant l'Etat à participer au financement des travaux  
de construction du « Südspidol »**

\* \* \*

**AVIS DU COLLEGE MEDICAL**

**DEPECHE DU PRESIDENT DU COLLEGE MEDICAL  
A LA MINISTRE DE LA SANTE**

(18.4.2018)

Madame la Ministre,

Le Collège médical a lu avec grand intérêt le projet de financement et de construction sous avis, dont les grands axes architecturaux donnent l'image d'un site hospitalier futuriste, moderne et écologique.

La participation de l'Etat au financement de cet établissement hospitalier qui se veut d'envergure, est évidemment à la hauteur des ambitions affichées.

Si la santé n'a pas un prix, elle représente un coût pour supporter des besoins de la population en soins de santé et permettre à l'Etat de satisfaire le droit à la santé constitutionnellement garanti.

Le Collège médical espère qu'au-delà de ce financement architectural, une dimension médicale accentuant le virage ambulatoire sera l'une des réponses/améliorations aux nombreux problèmes du système de santé.

Au-delà des défis affichés il est à espérer de ce financement un usage à bon escient permettant notamment de saisir l'opportunité d'oeuvrer à la digitalisation du site hospitalier, de la télémédecine et de la santé connectée hospitalière.

Espérant que la dimension architecturale de la construction sera suivie par une offre de soins de la même importance, le Collège médical émet un avis favorable à la participation de l'Etat au projet de financement du « Südspidol ».

Le Collège médical vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de sa parfaite considération.

*Pour le Collège médical,*

*Le Secrétaire,*  
Dr Roger HEFTRICH

*Le Président,*  
Dr Pit BUCHLER

